

POINT DE SITUATION

7 AVRIL
2020

NOMBRE DE CAS CONFIRMÉS :
152 (+1)

A ce jour 152 cas de Coronavirus COVID-19 ont été confirmés dont 20 (+0) hospitalisés en réanimation et 50 personnes guéries. 4 décès sont à déplorer.

> LES PROFILS

- Il y a 73 femmes et 79 hommes
- 35 sont âgés de 15 à 44 ans
- 60 ont entre 45 et 64 ans
- 45 sont âgés de 65 à 74 ans
- Et 12 ont plus de 75 ans

La moyenne d'âge des personnes hospitalisées en réanimation est de 63 ans avec un minimum de 25 ans et un maximum de 85 ans.

> LE POINT SUR LES MASQUES

- Pour l'ARS Martinique, la priorité reste donnée aux professionnels de santé pratiquant des actes invasifs (masques FFP2) et aux professionnels hospitaliers, libéraux et aux intervenants à domicile des personnes vulnérables (masques chirurgicaux).
- La Martinique bénéficie d'une liaison de fret aérien qui permet l'acheminement de matériels.

- Au 6 avril, **64 000 masques FFP2 et 64 000 masques chirurgicaux supplémentaires ont été réceptionnés** par l'ARS Martinique.
- **15 600 masques FFP2 et 65 000 masques chirurgicaux sont distribués dès ce jour aux infirmiers libéraux** via l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers qui coordonne la distribution.

> LA PLANIFICATION DES MOYENS DE RÉANIMATION

- Sur les 30 respirateurs commandés pour la zone Antilles, 17 ont été acheminés en Martinique le 1^{er} avril.
- Ces derniers viennent donc augmenter la capacité en lits armés COVID-19, du CHU de Martinique.

> LES MÉDECINS EN PROVENANCE DE CUBA

- Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 23 mars et suite à la publication, le 1^{er} avril, du décret permettant le recrutement de professionnels de santé, titulaire d'un diplôme obtenu hors UE, l'ARS Martinique, la CTM, la Préfecture, les élus nationaux et les directions du CHUM et de la clinique Saint-Paul ont poursuivi le travail initié en anticipation afin de pouvoir mettre en place rapidement un dispositif local adapté.
- Il s'agit principalement de la mise en œuvre d'un processus de recrutement de médecins cubains.
- Le cadre réglementaire étant désormais fixé, plusieurs spécialités ont été identifiées par le CHU de Martinique et la Clinique Saint-Paul en fonction des besoins : **la pneumologie, la médecine polyvalente, l'infectiologie, la réa anesthésie, la radiologie, la néphrologie, l'hématologie, la radiothérapie, la médecine d'urgence.**